



# LE RÉSEAU SYNERCIEL



# 8 PRINCIPAUX MÉTIERS



## ÉLECTRICITÉ

Sécurité & Sérénité

Électricité générale  
Mise en sécurité  
Chauffage électrique  
Panneaux rayonnants  
Ventilation  
Programmation  
Régulation



## MENUISERIE OUVRANTS

Thermo-efficacité

Parois vitrées  
Fenêtres  
Protections solaires  
Portes-fenêtres  
Portes  
Volets



## CLIMATISATION POMPE À CHALEUR

Énergies renouvelables

Installation de systèmes  
Pompe à chaleur  
Air / Air, Air / Eau, Eau / Eau  
Photovoltaïque  
Solaire Thermique



## CHAUFFAGE À BOIS

Énergie durable

Amélioration de  
systèmes de chauffage  
Label « Flamme verte »  
Rendement (+85%)  
Cheminées / Inserts  
Poêles à granulés



## CHAUFFAGE PLOMBERIE

Modernité & Confort

Amélioration de systèmes  
Chaudière Gaz  
Chaudière condensation  
Ballons d'eau chaude  
Plancher chauffant



## ISOLATION

Matériaux naturels

Murs extérieurs  
Murs intérieurs  
Plancher & plafonds  
Combles perdus ou  
habitables



## COUVERTURE

Longévité & esthétique

Fenêtres de toit  
Photovoltaïque  
Solaire thermique  
Charpente



## MAÇONNERIE

Façonné & mesuré

Isolation intérieure  
Isolation extérieure  
Extensions  
Ravalement  
Enduit traditionnel  
à la chaux

### UNE OFFRE COMPLÈTE

En 2015, le réseau s'est élargi à tous les métiers liés au confort et à la rénovation dans l'habitat.



Accessibilité  
logement



Aménagement  
intérieur



Domotique



Revêtement  
sol



Peinture  
Tapisserie



Piscine  
SPA



Véranda



Maître  
d'œuvre

- 1 – Les conséquences de l'utilisation des énergies fossiles
- 2 – 10 solutions pour lutter contre le réchauffement climatique
- 3 – Les aides financières + Les crédits d'impôts pour la rénovation énergétique
- 4 - Les économies possibles sur vos factures

# Les conséquences de l'utilisation des énergies fossiles

- Une énergie fossile est produite avec des matières riches en carbone (ex : pétrole, charbon, gaz naturel).....

Ces énergies sont présentes en sous-sol mais les stocks sont limités. Elles représentent plus de 80% de la consommation mondiale en énergie. (pétrole 32%)

Les 20% restants sont le bois, le nucléaire, l'hydroélectricité et les énergies renouvelables (solaire photovoltaïque, éolien..)

## Problématiques :

1 – épuisement des ressources

2 – Emission de gaz à effet de serre

conséquences => réchauffement climatique=> cyclones, pluies abondantes, inondations récurrentes, fonte de la banquise, augmentation du niveau des mers et océans

# 10 solutions pour lutter contre le réchauffement climatique

- **1 – Modifions nos habitudes alimentaires** (ex : manger des fruits et légumes de saison génère 7 fois moins de Gaz à effet de serre que légumes sous serre)
- **2 – Réduisons la consommation de viande** (consommation + élevage intensif = 15% des rejets de GES)
- **3 – Lutter contre la déforestation**
- **4 – Préserver les océans** (limiter le plastique et rejet de produits chimiques)
- **5 – Trions nos déchets**
- **6 – Augmenter l'économie circulaire** (Réduire les déchets, Réutiliser, Recycler)
- **7 – Modes de Transport** (covoiturage, véhicule électrique, marche, vélo) (50% des déplacements en voiture sont inférieurs à 3kms – source ADEME)
- **8 – Compensons nos émissions de carbone**
- **9 – Réduisons nos factures d'énergie** (étiquette énergie sur les produits – ex = un appareil classé A++ consomme 45% d'énergie en moins qu'un appareil classé A.
- **10 – Consommons de l'énergie propre** (Pour réduire notre impact sur le climat au quotidien, nous pouvons faire le choix d'une **énergie propre, issue de ressources renouvelables**. De plus en plus de fournisseurs d'énergie encouragent leur développement : favorisons-les dès que possible pour réduire nos émissions de GES au quotidien).

# Les aides financières + Les crédits d'impôts pour la rénovation énergétique

- Les crédits d'impôts

- **Conditions** = Maison ou appartement – logement principal - + de 2 ans – fiscalement domicilié en France
  - Travaux réalisés par un professionnel QUALIFIE RGE (reconnu garant de l'environnement)

## Un montant de dépenses plafonné

Le montant des dépenses éligibles est plafonné, par période de cinq années consécutives, à :

- ▶ 8 000 € pour une personne seule ;
- ▶ 16 000 € pour un couple ;
- ▶ le plafond est majoré de 400 € par personne à charge (200 € par enfant en garde alternée).

- **1 – Changement de fenêtres** (remplacement de simple vitrage) (15% du montant plafonné à 100€/fenêtre)
- **2 – Chaudières gaz à très haute performance énergétique** (dans la limite d'un plafond des dépenses défini par un arrêté à paraître)
- **3 – Isolations des parois opaques (Combles, Murs, Planchers bas)** (30%)
- **4 – Pompes à Chaleur AIR/EAU pour le chauffage** (30%.....+ **Coup de Pouce « Mon chauffage durable »**)
- **5 – Pompes à Chaleur AIR/EAU pour la production d'eau chaude et Chauffe-eau Solaire** (30%)
- **6 – Chauffage bois (poêle à granulés, poêle bois, insert)** (30%)
- **6 – Diagnostique de performance énergétique** (30%)

# • Les aides financières

## 1 – Aides de l'ANAH

### Habiter Mieux sérénité



« Habiter Mieux sérénité », c'est un accompagnement-conseil et une aide financière pour faire un ensemble de travaux capables d'apporter un gain énergétique d'au moins 25%. Ce gain vous fait bénéficier en plus de la prime Habiter Mieux pouvant aller jusqu'à 2 000 €.

#### Quel montant ?

Si vous vous situez dans la catégorie « ressources très modestes » :  
► **50 % du montant total HT des travaux.** L'aide « Habiter Mieux sérénité » est de 10 000 € maximum.

► **+ la prime « Habiter Mieux » : 10 % du montant total HT des travaux,** dans la limite de 2 000 € dès lors que les travaux de rénovation énergétique permettent un gain énergétique d'au moins 25 %.

Si vous vous situez dans la catégorie « ressources modestes » :

► **35 % du montant total HT des travaux.** L'aide « Habiter Mieux sérénité » est de 7 000 € maximum.

► **+ la prime « Habiter Mieux » : 10 % du montant total HT des travaux,** dans la limite de 1 600 € dès lors que les travaux de rénovation énergétique permettent un gain énergétique d'au moins 25 %.

### Habiter Mieux agilité



« Habiter Mieux agilité » est une nouvelle aide financière pour la réalisation d'un des trois types de travaux au choix :

- changement de chaudière ou de mode de chauffage ;
- isolation des murs par l'intérieur ou par l'extérieur ;
- isolation des combles aménagés ou aménageables (isolation des rampants).

Les travaux doivent être faits obligatoirement par une entreprise ou un artisan RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

L'accompagnement par un opérateur-conseil n'est pas obligatoire.

Vous êtes libre de revendre les certificats d'économie d'énergie (CEE) obtenus grâce à ces travaux.

#### Le montant de votre aide « Habiter Mieux agilité »

► Si vous vous situez dans la catégorie « ressources très modestes » :  
**50 % du montant total HT des travaux.** L'aide « Habiter Mieux agilité » est de 10 000 € maximum.

► Si vous vous situez dans la catégorie « ressources modestes » :  
**35 % du montant total HT des travaux.** L'aide « Habiter Mieux agilité » est de 7 000 € maximum.

- Les aides financières

- 2 - Les aides des fournisseurs d'énergie (dispositif CEE)

**Exemple** « Coup de Pouce Pompe à chaleur AIR/EAU en remplacement de chaudière »

PRIMES MINIMALES PRÉVUES PAR LA CHARTE « COUP DE POUCE CHAUFFAGE »	Prime ménages modestes	Prime autres ménages
Remplacement d'une chaudière* par		
Une pompe à chaleur air/eau ou eau/eau	4 000 €	2 500 €

Précarité énergétique		
Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de revenus du ménage en Île-de-France (€)	Plafonds de revenus du ménage pour les autres régions (€)
1	24 194	18 409
2	35 510	26 923
3	42 648	32 377
4	49 799	37 826
5	56 970	43 297
Par personne supplémentaire	+ 7 162	+ 5 454

**A partir du 20 février** – EDF « booste » le Coup de Pouce (cumulable avec Crédit d'impôts + Anah Agilité + Eco Ptz au 1<sup>er</sup> Mars 2019))

COUP DE POUCE "CLASSIQUES" bonifié par EDF	COUP DE POUCE "PRECAIRES" ET "TRES PRECAIRES" bonifié par EDF
3 500 €	5 500 €



## • 3 – L'Eco Prêt à taux 0



« L'éco-prêt à taux zéro » est un prêt à taux d'intérêt nul et accessible sans condition de ressources, pour financer un ensemble cohérent de travaux d'amélioration de la performance énergétique, jusqu'au 31 décembre 2021.

### Qui peut en bénéficier ?

- ▶ **les personnes physiques (propriétaire occupant ou bailleur)** y compris en copropriété ;
- ▶ **les sociétés civiles** non soumises à l'impôt sur les sociétés, dont au moins un des associés est une personne physique.

Si vous êtes propriétaire bailleur (vous louez le logement que vous possédez), vous pouvez bénéficier de l'éco-prêt à taux zéro en vous engageant à louer le logement comme résidence principale ou s'il est déjà loué comme résidence principale.

#### Le logement doit être :

- ▶ déclaré comme résidence principale ;
- ▶ une maison ou un appartement ;
- ▶ achevé avant le 1<sup>er</sup> janvier 1990 et après le 1<sup>er</sup> janvier 1948 pour l'option « performance énergétique globale ». Un seul éco-prêt à taux zéro peut être accordé par logement (sauf recours à un éco-prêt à taux zéro complémentaire).

## • Evolutions à partir du 1<sup>er</sup> Mars

### FIN DE LA CONDITION DE BOUQUET DE TRAVAUX

À compter du 1<sup>er</sup> mars 2019, la condition de bouquet de travaux est supprimée. Vous pourrez donc réaliser une seule action de travaux et les faire financer par l'éco-prêt à taux zéro.

MONTANT DE L'ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO

	Action seule*	Bouquet de travaux		Performance énergétique globale	Assainissement non collectif
		2 travaux	3 travaux ou plus		
Montant maximal d'un prêt par logement	10 000 €	20 000 €	30 000 €	30 000 €	10 000 €

# Les économies possibles sur vos factures

## SYSTÈME DE VENTILATION

Le renouvellement de l'air est à l'origine de **20 à 25 %** des pertes thermiques de la maison. Pensez donc à changer votre système de ventilation.

## ISOLATION DE LA TOITURE OU DES COMBLES

Ces éléments sont à l'origine de **25 à 30 %** des pertes thermiques. C'est souvent la partie la plus facile et la plus rentable à isoler.

## EAU CHAUDE SANITAIRE

Réalisez jusqu'à **60 %** d'économies sur la part d'énergie dédiée à l'eau chaude sanitaire en utilisant des solutions performantes comme le solaire thermique.

## ISOLATION DES MURS PAR L'INTÉRIEUR OU L'EXTÉRIEUR

Les murs sont à l'origine de **20 à 25 %** des pertes thermiques.

## CHANGEMENT DES PAROIS VITRÉES

Les fenêtres sont à l'origine de **10 à 15 %** des pertes thermiques. Gagnez en isolation et en confort acoustique en changeant vos fenêtres (jusqu'à 4 fois plus performantes que les anciennes).

## CHAUFFAGE

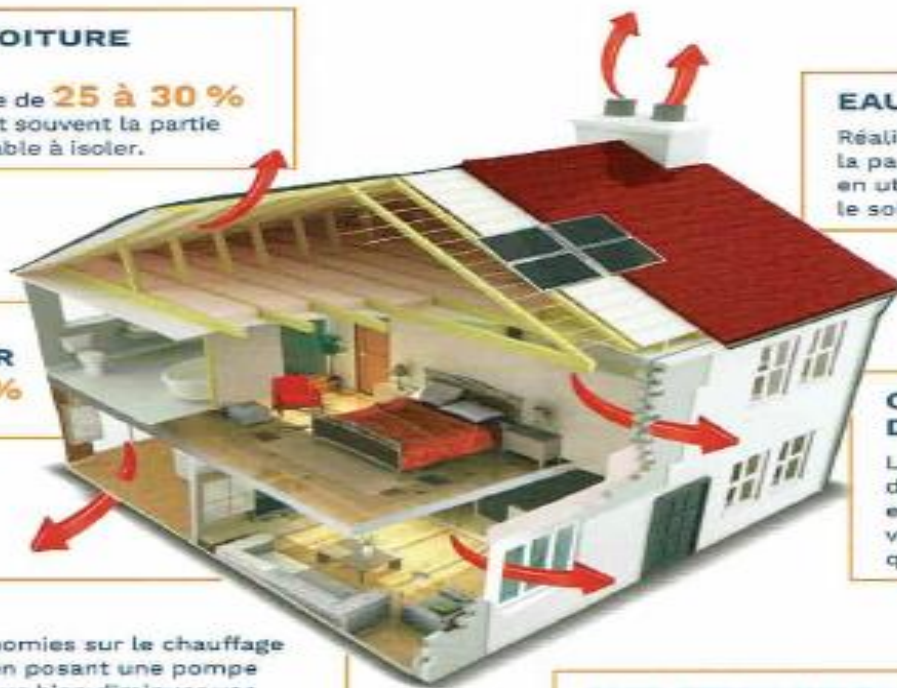
Réalisez jusqu'à **40 %** d'économies sur le chauffage en changeant de chaudière ou en posant une pompe à chaleur ou un poêle à bois. Pour bien diminuer vos consommations annuelles de chauffage, pensez plus globalement à bien étudier l'isolation de votre logement.

## ISOLATION DU PLANCHER BAS

Cette partie est à l'origine de **7 à 10 %** des pertes thermiques.



Zone de déperdition thermique dans une maison non isolée



- Si vous souhaitez bénéficier d'un bilan énergétique gratuit de votre logement, vous pouvez me laisser vos coordonnées que je transmettrai à des entreprises.



**Merci pour votre attention**